Vivre ensemble en République

Thématique :

Citoyenneté-Laïcité- Accès au Droit

Expositions 13-18 et Moi Jeune Citoyen

Nom de la structure porteuse de l'action :

Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Val de Marne

<u>Public concerné</u>:

Tous mineurs de 9 à 18 ans, scolaires ou pas.

Nombre de participants :

Il est préférable qu'une animation ne dépasse pas 30 élèves.

Partenariats/ intervenants :

Les intervenants sont des professionnels de la PJJ. Peuvent être associés des avocats, magistrats, policiers.

Les partenaires : Éducation Nationale, Maison de Justice et du Droit, Centres de loisirs....

Contact du référent de l'action :

L'organisation et la coordination de l'animation de ces deux expositions est assurée par :

Magali Doumeng, référente laïcité-citoyenneté à la DTPJJ

Tel: 01 48 99 94 93

Mel: magali.doumenq@justice.fr

Objectifs de l'action / de l'outil/ de la formation :

Sensibilisation à la justice des mineurs, aux droits et les devoirs, à la citoyenneté et à la laïcité

<u>Description de l'action / de l'outil/ la formation :</u>

Outils sous forme d'une exposition interactive :

4 panneaux pour l'exposition Moi Jeune Citoyen à destination des 9-13 ans

10 panneaux pour l'exposition 13-18

Moyens mis en œuvre pour la réalisation / l'exploitation de l'outil :
Pièce de 50 m2
Un ou 2 professionnels de la PJJ
Personnel enseignant ou autre porteur du projet
reisonner enseignant od datre porteur da projet
Cadre de l'action:
L'animation en direction d'un groupe dure 2H, elle peut s'organiser en fonction de la disponibilité du
matériel et des professionnels PJJ.
Cette intervention doit s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique d'un enseignant ou d'autre
professionnel autour de la citoyenneté et de l'accès au droit des mineurs, elle ne doit pas se limiter à
une simple prestation sans préparation préalable auprès des jeunes.
Ressources utilisées ou conseillées :
De nombreuses ressources peuvent être utilisées pour préparer l'action ou la poursuivre après :
Selon les âges : articles de presse, documentaires sur la justice, assister à une audience, à une séance
de l'Assemblée Nationale, faire intervenir des professionnels du Droit en classe, recours au jeu « Place
de la Loi » qui reprend les questions de droit régissant le quotidien et la vie des mineurs.